



RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 24/2023

SÉANCE DU MERCREDI 7 JUIN 2023

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le mardi 30 mai 2023)

Présents : 9

Absents : 10

(Pouvoirs : 4)

Présents : Mesdames Yolande VON HOF, Véronique KREMER, Messieurs Michel DUMONT, Philippe HARDY, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH.

Absents excusés : Claire ANCEL (pouvoir donné à Roger PEULTIER)
Odile JACOB-VARLET (pouvoir donné à Yolande VON HOF)
Thierry HORY (pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Jean-Luc BOHL (pouvoir donné à Salvatore TABONE)
Jean BAUCHEZ, Antoine DORR, Bertrand DUVAL, François HENRION, Frédéric NAVROT, Bernard STAUDT

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTION DU MARCHE MP2023-04 DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE RENOUELEMENT DE LA CANALISATION DN400 (TRONÇONS A-B-C)

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'une consultation a été engagée pour la maîtrise d'œuvre en vue du renouvellement de la canalisation DN400 (tronçons A-B-C), dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique, selon une procédure adaptée, librement définie par l'entité adjudicatrice.

Cette consultation a été lancée le 5 mai 2023 pour une remise des offres fixée au 24 mai 2023 à 17H00.

La CAO s'est réunie le 07 juin 2023 à 14H15 afin de procéder au choix de l'attributaire ayant présenté la meilleure offre au regard des critères de sélection fixés.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et examen du respect de la ligne budgétaire, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration :

- de retenir la société BEREST LORRAINE, offre la mieux-disante, pour un montant de 65 527,50 € HT,
- d'autoriser la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du marché.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 7 juin 2023,

ATTRIBUE le marché public de maîtrise d'œuvre en vue du renouvellement de la canalisation DN400 (tronçons A-B-C) à la société BEREST LORRAINE ;

AUTORISE la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du présent marché.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 7 juin 2023,

Le Président,



Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.